

**Rapport de la présidente du jury
Concours d'accès au cycle préparatoire
de directeur des soins
Année 2019**

-=-=-=-=-=-

Présenté par Roselyne BÔQUET, Directrice d'hôpital,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

Membres du Jury¹

Roselyne BÔQUET, Présidente,

Paula CRISTOFALO, enseignante à l'institut du management,
Représentant le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Emmanuel GUERIN, Directeur des soins,
coordonnateur général des soins au Centre psychothérapique à Alençon,

Sylvie THIAIS, Directrice des soins – conseillère pédagogique régionale
à l'Agence régionale de santé Ile de France,
représentant le Directeur général de l'Agence régionale Ile de France,

Emmanuel RIQUIER, Attaché d'Administration de l'État,
adjoint du chef du département de gestion des praticiens hospitaliers,
représentant la Directrice générale du Centre national de gestion,

Anne SAVINEL, directrice des soins honoraire.

¹ Arrêté du 14 janvier 2019 du Centre National de Gestion relatif à la composition du jury plénier

Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont subi les épreuves de l'année 2019 du concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins. Certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Cela permet d'encourager les candidats à persévérer en tirant les leçons d'un premier échec pour progresser en vue du concours suivant. Il permet également aux futurs candidats d'être éclairés sur les attentes du jury.

Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer, au mieux, les futurs candidats.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions de l'article 13 du [décret n° 2002-550 du 19 avril 2002](#) modifié portant statut particulier du corps des Directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne de Directeur des soins.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France, exerçant dans la fonction publique hospitalière dans le corps des cadres de santé ou de celui des cadres de santé paramédical, peuvent se présenter aux concours d'accès aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Toutefois, ne peuvent être candidats au concours d'accès au cycle préparatoire les personnes qui ont déjà suivi un cycle préparatoire organisé à l'intention des fonctionnaires et agents candidats aux concours figurant sur la liste prévue à l'article 1er du [décret n° 76-811 du 20 août 1976](#) relatif aux cycles préparatoires organisés à l'intention des fonctionnaires et agents candidats à certains concours.

A ce sujet, le jury tient à rappeler aux futurs candidats qu'il n'est absolument pas nécessaire d'être cadre supérieur de santé pour réussir le concours de directeurs des soins. Nombre des lauréats au concours étaient précédemment seulement cadre de santé.

.../...

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

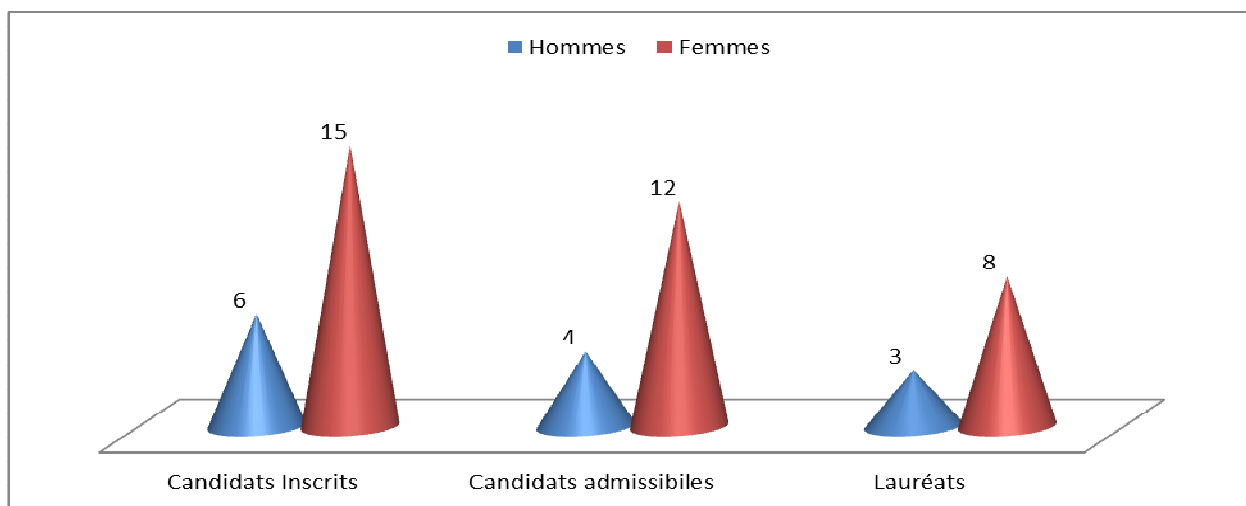
Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Ratio Postes/Admis	Taux de réussite Admis/Présents
Cycle préparatoire 2019	25	33	26	78,79%	22	18	0,72	69,23%

Le nombre de places, depuis 2012, offertes au concours d'accès au cycle préparant au concours interne de directeur des soins est inchangé (25 places).

Après une baisse constante du nombre de candidats depuis 2011, date de la création du concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins, l'année 2019 semble poursuivre l'inflexion constatée en 2018 avec un nombre de candidats inscrits en augmentation. En revanche, force est de constater que le taux de participation est en forte baisse (78,80% contre 92,59% en 2018). C'est d'ailleurs le taux le plus faible depuis la création de ce concours en 2012. En revanche, le nombre de candidats admissibles est stable par rapport à l'an dernier (22). Quant au nombre de lauréats, il est en augmentation (+3).

Toutefois, alors qu'il a vocation à favoriser la promotion professionnelle du corps des cadres de santé paramédicaux, ce concours reste largement méconnu de ce dernier et génère peu de candidats. Cette situation induit qu'un nombre important de places restent non pourvues avec malgré tout un ratio admis/nombre de postes en hausse (72% en 2019 contre 60% en 2018).

2.2- Répartition hommes/Femmes

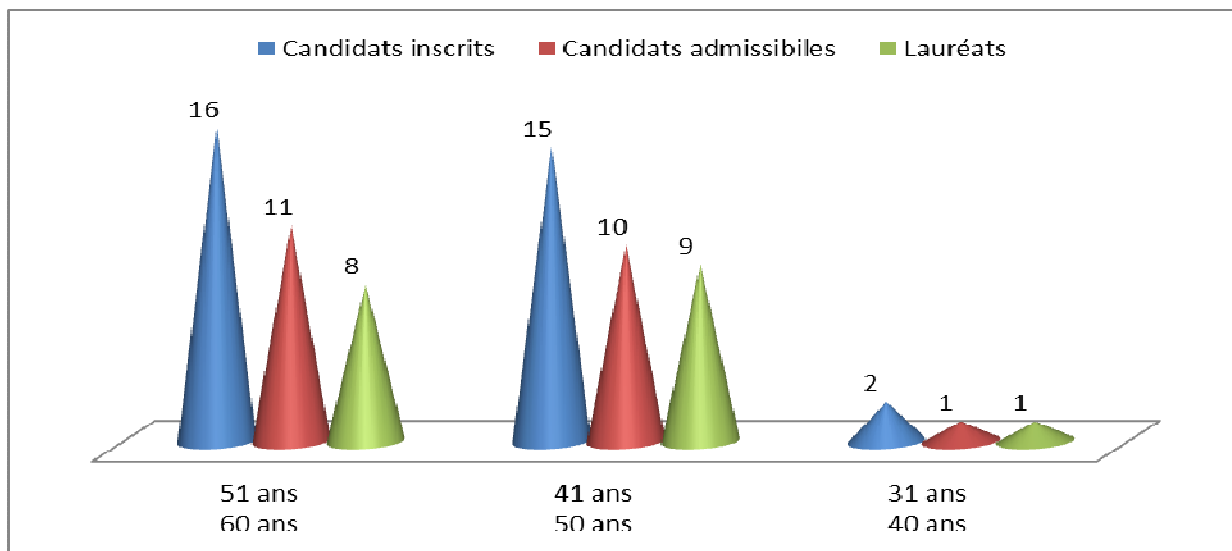


Parmi les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#) les femmes sont très nettement majoritaires. Cela se retrouve naturellement dans les résultats du concours d'accès au cycle préparant au concours interne de directeur des soins mais dans une moindre proportion par rapport aux deux précédentes années.

En effet, les femmes représentent 66,65% des inscrits (70,37% en 2018 et 71,50% en 2017), 68,20% des admissibles (69,60% en 2018 et 75% en 2017) et 66,70% des lauréats (comme en 2018 et 72,75% en 2017).

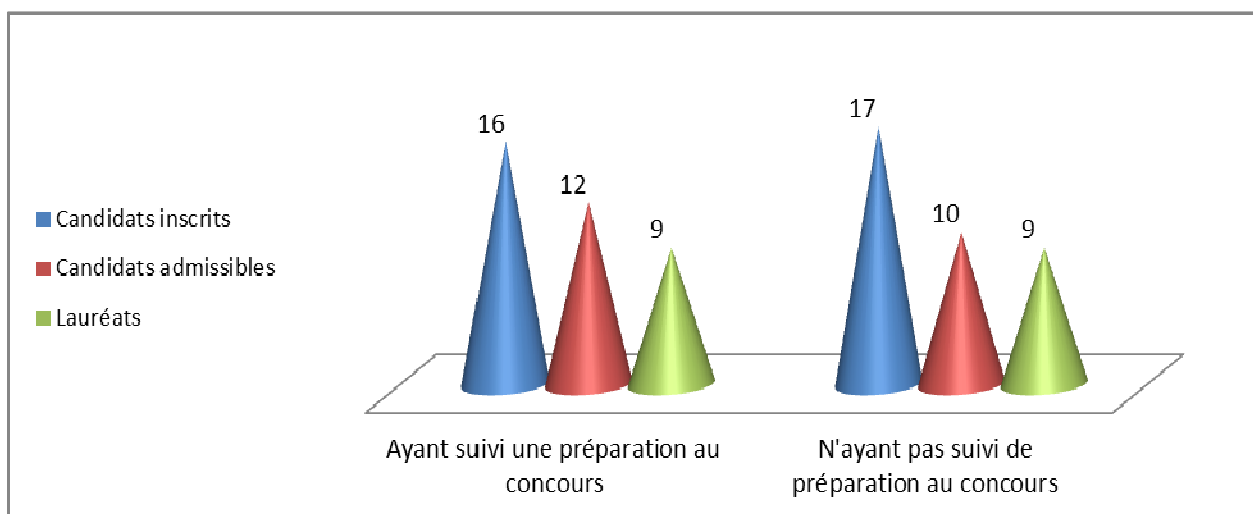
.../...

2.3- Pyramide des âges



Alors qu'en 2018, les candidats se situaient principalement dans la tranche d'âge 41/50 avec plus de 44% des inscrits et plus de 46% des lauréats. On constate cette année un rééquilibrage au profit de la tranche 51/60ans puisque ces deux tranches sont pratiquement à égalité aux trois étapes du concours (inscriptions, admissibilité et admission). En revanche, la tranche d'âge 31/40 subit une forte décreue avec 6% d'inscrits (29,65% en 2018), 4,55% d'admissibles (34,80% en 2018) et 5,50% de lauréats (40% en 2018).

2.4- La préparation au concours :

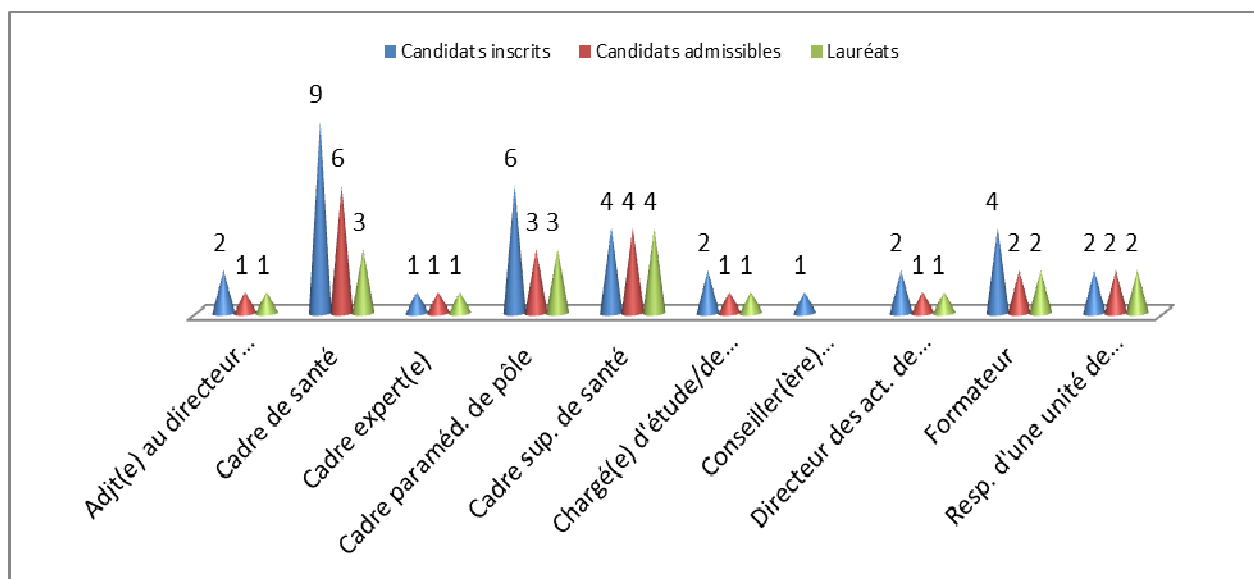


On constate sur tous les concours administratifs organisés par le Centre national de gestion que les candidats inscrits et les lauréats ayant suivi une préparation spécifique sont plus nombreux que ceux qui ne l'ont pas fait. Le concours 2019 d'accès au cycle préparant au concours interne de directeur des soins constitue un contrexemple.

En effet, il y a une quasi égalité entre les candidats qui ont suivi une préparation et ceux qui ne l'ont pas fait alors qu'en 2018, les bénéficiaires d'une préparation constituaient 81,50% des inscrits, 78,25% des admissibles et 80% des lauréats. Pour autant, le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite au concours.

.../...

2.5 - Répartition des candidats par fonctions



Les fonctions exercées traditionnellement par le corps des cadres de santé sont celles tournées vers l'activité de soins et la formation de santé. Pour l'activité de soins, ils représentent 75,75% des candidats inscrits (77,80% en 2018) et plus de 77,80% des lauréats (80% en 2018).

3- L'admissibilité :

3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;

En 2019, les candidats devaient « A l'aide des documents joints, rédiger une note de synthèse sur l'épuisement professionnels ».

Le jury a été attentif à la capacité des candidats à organiser de façon synthétique leurs idées sur un plan théorique et méthodologique. A ce titre, la capacité à réunir les éléments essentiels du dossier pour en retirer les idées les plus importantes, à rester objectif dans l'expression des idées, à être cohérent dans l'argumentation et à porter ses efforts dans la structuration du plan ont permis généralement d'atteindre la moyenne. A l'inverse, les copies sans plan, inachevées, trop longues ou présentant des fautes importantes d'orthographe et/ou de syntaxe ont nui particulièrement à la note obtenue.

Conscients que les candidats qui présentent ce concours sont des professionnels non aguerris à ce type d'exercice, les correcteurs ont eu pour cette épreuve une notation bienveillante. Cependant, à l'instar des rapports des années précédentes les membres du jury s'interrogent particulièrement sur la pertinence de la rédaction d'une note de synthèse pour le concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	26	7,50	15,00	11,73

3-2° La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, les candidats devaient choisir un des trois sujets suivants :

- 1 – L'innovation managériale ²
- 2 – La bientraitance des étudiants en santé.
- 3 – Les relations de travail aujourd'hui.

Les sujets, extrêmement généraux, permettaient une multitude de références mais surtout l'exercice d'une réflexion de bon sens sur une question fondamentale. Ils faisaient tous référence à l'actualité. En effet, cet exercice vise à apprécier la capacité à réfléchir, à argumenter et à problématiser des candidats.

Les dissertations ont donné lieu à des compositions de niveau et de qualité très variables. Les copies ont souvent présenté une argumentation peu construite du fait de connaissances assez limitées de la part des candidats. Leurs idées ont trop souvent été organisées autour de plans peu originaux et parfois même non pertinents. Comme le mentionnaient déjà le rapport 2017 et celui de 2018, cette épreuve requiert de la part des candidats qu'ils écrivent correctement en faisant de courtes phrases dénuées de fautes d'orthographe et de syntaxe.

La méconnaissance des règles élémentaires de la dissertation (introduction, conclusion, annonce du plan et son respect...) ont empêché l'obtention de la moyenne. Cela interroge sur la capacité de certains candidats à s'engager dans des fonctions supérieures qui exigent de la rigueur notamment dans l'expression écrite.

Contrairement à la note de synthèse, les membres du jury estiment utile de maintenir cette épreuve de dissertation sur un sujet d'actualité souvent classique car celui-ci permet d'apprécier les connaissances des candidats et leurs capacités de réflexion.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	26	6,00	17,50	12,21

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury ; coefficient 3) :

L'épreuve orale d'admission consiste en une conversation d'une durée de 30 minutes avec les membres du jury qui se décompose comme suit :

- d'une part, présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat qui le poussent à vouloir intégrer le cycle préparatoire, puis présentation d'un thème ou d'un sujet d'actualité choisi par le candidat (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- d'autre part, des échanges avec les membres du jury (durée maximale : quinze minutes).

Malgré un rappel systématique, auprès de chaque candidat, du temps de l'épreuve (30 minutes) et des trois parties qui la composent par la Présidente, certains d'entre eux ont rencontré de grosses difficultés en matière de gestion du temps imparti.

² Ne se limite pas au monde de la santé

En effet, certains n'ont pas utilisé la totalité du temps dont ils pouvaient disposer pour présenter leur parcours professionnel et le thème ou le texte qu'ils avaient choisi. Au final, le jury a fondé son appréciation sur:

- la compréhension du sujet traité ;
- la qualité de l'exposé;
- la capacité du candidat à mobiliser sa réflexion en cas de difficulté ;
- les connaissances de base requises sur le fonctionnement de l'hôpital ;
- la motivation du candidat à s'engager dans la fonction de directeur des soins qui implique une bonne connaissance de ce métier et de connaître l'actualité liée à l'exercice de la fonction de cadre de santé.

Le jury recommande aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin de leur éviter un hors-sujet ou un contre-sens comme cela a été parfois constaté.

Certains candidats ont montré un grand manque de culture générale et parfois même un manque de culture professionnelle en lien direct avec leur activité actuelle. Pour certains d'entre eux, le métier de directeur des soins semblait mal connu. Or, la capacité des candidats à se projeter dans les futures fonctions de directeurs de soins est un point clef pour réussir le concours d'accès au cycle préparatoire.

Enfin, à la suite des remarques faites dans les rapports précédents, les candidats ont semblé mieux préparés la présentation de leur parcours personnel et de leurs motivations.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats présents	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Conversation avec le jury	15	6,00	18,00	10,80

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Pour le jury, la présidente
Roselyne BÔQUET